

PARLONS PRÉVENTION

ENTRETIEN EN PÉRIODE HIVERNALE



Au Canada, le climat hivernal est l'un des plus rigoureux au monde. L'accumulation de neige, le froid extrême, les blizzards et le verglas sont des conditions météorologiques fréquentes auxquelles nous sommes confrontés. En tant que propriétaire ou locataire, vous avez des responsabilités concernant la protection de vos biens et la sécurité des personnes.

CE BULLETIN ABORDE LES PRINCIPAUX CONSEILS POUR VOUS AIDER À FAIRE FACE AUX RÉALITÉS DU CLIMAT CANADIEN ET POUR PRÉVENIR D'ÉVENTUELS DOMMAGES.

Toiture enneigée

De manière générale, les toits sont construits pour supporter les charges prévisibles de neige. Toutefois, il est préférable d'éviter toute accumulation excessive de neige et de glace sur la couverture, car elle pourrait endommager la structure et la couverture du toit. Ces accumulations excessives peuvent également créer un barrage de glace empêchant le drainage des couvertures, ce qui favoriserait les infiltrations d'eau.

Aussi, toute surcharge de neige ou de glace paralyse le fonctionnement des joints de contrôle et de dilatation. Ces joints sont généralement conçus pour permettre la contraction et l'expansion des matériaux en période hivernale.

En règle générale, le déneigement et le déglacage d'une toiture sont requis si les accumulations excèdent 20 cm (8 po) d'épaisseur. Le déneigement de toiture n'est pas sans risque. Parmi les risques les plus courants, on peut citer, entre autres, les chutes de hauteur d'un travailleur, les dangers d'électrocution et les malaises cardiaques.

Les employeurs, propriétaires et travailleurs doivent s'assurer de l'application des méthodes de travail sécuritaire lors des opérations de déneigement. Les points suivants sont à vérifier si vous effectuez vous-mêmes ces opérations :

- Identifier les dangers, les éliminer ou parvenir à les limiter et à les contrôler.
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent à proximité du bâtiment durant l'opération de déneigement. Un périmètre de sécurité devrait être érigé pour interdire toute circulation.

- Considérer la proximité des installations électriques.
- Utiliser des pelles de bois ou de plastique et s'arrêter à au moins 10 cm (4 po) au-dessus de la surface finie de la couverture.
- Éviter les outils pointus ou tranchants (haches ou pics). Utiliser des maillets en caoutchouc pour briser la glace.
- Éviter l'utilisation de chaleur excessive (ex : un chalumeau) qui pourrait endommager la couverture.
- L'utilisation de sel de déglacage nécessite une certaine prudence. La corrosion de composantes métalliques du toit pourrait être accélérée.
- S'assurer d'avoir une bonne évacuation des eaux.

Il est clair que le déneigement et le déglacage de toitures demandent une certaine expertise et représentent des tâches ardues et risquées. C'est pourquoi il est recommandé de faire appel à une entreprise qualifiée pour ce type de travaux. En plus de connaître les techniques appropriées, l'entreprise qualifiée possède l'équipement requis pour exécuter les travaux de façon sécuritaire. N'oubliez pas de demander à l'entrepreneur de vous fournir une preuve d'assurance.

Il est également possible de conclure, avec une entreprise qualifiée, un contrat de déneigement de toiture pour tout l'hiver. Idéalement, il est plus approprié de conclure ce contrat avant le début de la saison hivernale.

Il est préférable d'éviter toute accumulation excessive de neige et de glace sur la couverture, car elle pourrait endommager la structure et la couverture du toit.

Voici quelques-uns des signes les plus courants à surveiller durant cette période pour prévenir des dommages importants.

- Fissures sur les murs intérieurs ou extérieurs
- Déformation des revêtements intérieurs ou extérieurs
- Portes qui se coincent ou qui se frottent
- Craquements inhabituels qui se font entendre
- Plafond qui se déforme
- Tout autre dommage physique visible

Si vous constatez la présence accrue de ces signes, le bâtiment devrait être évacué dans les meilleurs délais. Des mesures nécessaires devraient être prises pour enlever la neige, peu importe la quantité accumulée sur la toiture. Au besoin, consultez un ingénieur spécialisé en structures pour vérifier si la toiture subit bel et bien un stress structurel causé par la surcharge de neige.

Stationnement, trottoirs, issues de secours, escaliers, portes

En hiver, les précipitations de neige et le froid peuvent être à l'origine de surfaces glacées et glissantes. Pour assurer un bon niveau de sécurité sur les lieux et prévenir les risques de blessures occasionnées par des chutes, il est important d'instaurer un programme documenté d'entretien hivernal du stationnement et des allées piétonnières.

En situation d'urgence, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement. C'est la raison pour laquelle les issues de secours, les escaliers extérieurs et autres portes ne doivent jamais être enneigés ou obstrués. Cela concerne particulièrement les allées qui mènent aux points de rassemblement établis en cas d'évacuation d'urgence.

Mesures à prendre lorsque les travaux de déneigement et de déglçage sont effectués par un entrepreneur

- Assurez-vous d'établir un contrat écrit ou une convention de service qui définit précisément le travail à effectuer ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie. Obtenez une attestation d'assurance de l'entrepreneur et demandez à votre courtier de passer en revue, avec vous, les garanties et les autres renseignements pour vérifier si l'entrepreneur est convenablement assuré en responsabilité civile.
- L'obligation de l'entrepreneur d'appliquer des produits pour faire fondre la neige ou la glace, tel que le sel, doit y être clairement définie. Le contrat doit préciser sous quelles conditions ces produits doivent être étendus ainsi que les zones visées. Un avocat peut examiner le contrat pour s'assurer qu'il contient tous les éléments pertinents.

Mesures à prendre lorsque les travaux de déneigement et de déglçage sont effectués par un employé

- Définissez clairement les tâches à accomplir par les employés. Expliquez-leur bien les zones qu'ils doivent entretenir, la fréquence à laquelle ils doivent le faire, le matériel et l'équipement qu'ils devraient utiliser. L'entretien des entrées, des sorties et des escaliers devrait s'effectuer avant l'arrivée des autres employés et des visiteurs.

- Le message le plus important à transmettre aux employés? Tout consigner en tout temps! Tenez un registre qui précise tout ce qui a été fait, par qui et à quelle heure. Consignez les conditions météo au moment du déneigement et du déglçage. Il est important d'inscrire toutes ces données en bonne et due forme dans un registre.
- En cas de chute, le plaignant (ou un témoin des événements) doit remplir un rapport d'incident. Des exemplaires du formulaire de rapport doivent donc être conservés sur place. Le rapport doit également inclure les coordonnées de l'individu, la date à laquelle il a été rempli, la signature d'un gestionnaire ou d'un employé qui a agi à titre de témoin, ainsi que les détails pertinents de l'incident, dont les réponses aux questions « quoi? », « où? » et « quand? ». Il est également conseillé de prendre des photos datées des conditions des lieux de l'incident et de noter le type de chaussures que portait la victime.

Un programme d'entretien hivernal efficace pourrait servir de preuve pour la défense en cas de réclamation découlant d'une chute.

REMARQUE : Il est important de conserver la documentation sur tous les incidents pendant une période minimale de deux ans.

Accès au service d'urgence

Les rues, cours et chemins prévus pour le service d'incendie doivent toujours être maintenus en bon état afin d'être utilisables en tout temps par les véhicules du service d'incendie.

Bornes incendie privées/raccords pompiers

En situation d'urgence, les pompiers ont peu de temps pour se raccorder aux bornes incendie privées et aux raccords pompiers. Afin de faciliter le travail des intervenants et réduire le délai d'intervention, ces équipements devraient être libérés en tout temps de tout obstacle dans un rayon de 1,5 m (5 pi). L'accumulation de neige à ces endroits est à éviter.

Entrée de gaz naturel

Afin de vous assurer du fonctionnement efficace et sécuritaire de vos appareils au gaz naturel, l'entrée de gaz devrait être dégagée en tout temps d'au moins 1 m (3 pi) des arbustes et autres plantes, de la neige, de la glace et de toute autre sorte d'accumulation.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **www.northbridgeassurance.ca**.